

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.	V
LISTE DES VERBOS	VII
LISTE DES AUTEURS	XI
ABRÉVIATIONS PRINCIPALES.	XV
ACCÈS À LA PROFESSION	1
ACCORDS DE COOPÉRATION	13
I. <i>Les accords de coopération d'exécution</i>	13
II. <i>La nature juridique des accords de coopération et leur situation dans la hiérarchie des normes</i>	17
III. <i>Accords de coopération obligatoires ou facultatifs</i>	20
IV. <i>Les juridictions de coopération</i>	25
AGRICULTURE.	31
I. <i>Le Bureau d'intervention et de restitution belge</i>	33
II. <i>Les organismes payeurs régionaux</i>	37
III. <i>La question du transfert du personnel</i>	39
ANIMAUX.	41
ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE BRUXELLES-HAL-VILVORDE	47
I. <i>La situation avant la loi du 15 juin 1935 et après son adoption</i>	48
A. Avant l'adoption de la loi du 15 juin 1935 : un vide juridique.	48
B. La loi du 15 juin 1935	49
1. <i>L'emploi des langues devant les juridictions civiles et commerciales de première instance</i>	49
a. Le champ d'application de la loi	49
b. Les compétences <i>intra</i> et <i>extra muros</i> des tribunaux bruxellois	50
c. Les demandes unilatérales de changement de langue	51

d. La demande conjointe	52
e. La comparution volontaire.	53
2. <i>L'emploi des langues en matière répressive.</i>	53
3. <i>Les exigences de bilinguisme des magistrats</i>	55
II. <i>La Sixième Réforme de l'Etat – La loi du 19 juillet 2012 portant sur la réforme de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.</i>	56
A. Le « bétonnage » constitutionnel	57
B. Le dédoublement du siège.	58
C. La scission du parquet.	59
D. Le bilinguisme des magistrats.	62
E. Les demandes de changement de langue et de renvoi.	63
1. <i>Les modifications terminologiques.</i>	63
2. <i>L'encadrement du pouvoir d'appréciation du juge</i>	64
3. <i>La demande conjointe</i>	65
4. <i>La comparution volontaire</i>	66
5. <i>Les tribunaux d'arrondissement francophone et néerlandophone réunis</i>	66
ASYMÉTRIE	69
AUTONOMIE CONSTITUTIVE	73
I. <i>L'autonomie constitutive avant la Sixième Réforme de l'Etat.</i>	74
A. Généralités	74
B. L'autonomie constitutive à la suite de la Quatrième Réforme de l'Etat . . .	76
II. <i>Les trois volets de la Sixième Réforme de l'Etat</i>	79
A. La nouvelle autonomie constitutive relative à la durée de la législature et à la date d'élection des parlements.	80
B. L'autonomie constitutive élargie pour les Communautés française et flamande et pour la Région wallonne	85
C. L'autonomie constitutive pour la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone	88
III. <i>Bilan critique</i>	94
A. Un élargissement de l'autonomie constitutive peu significatif en ce qui concerne les Communautés française et flamande ainsi que la Région wallonne	94
B. Une coquille vide mais hautement symbolique pour la Région de Bruxelles-Capitale.	96

BAIL ET LOGEMENT	99
I. <i>Les étapes préalables à la régionalisation du bail</i>	100
A. La régionalisation du bail d'habitation : un processus entamé il y a plusieurs années	101
B. La régionalisation du bail à ferme avant la Sixième Réforme de l'Etat. . . .	106
II. <i>La régionalisation du bail dans la Sixième Réforme de l'Etat</i>	108
A. Une régionalisation mue par un objectif de cohérence	108
B. Une régionalisation des seules « règles spécifiques »	109
C. Analyse concrète de la régionalisation des différents types de baux	113
1. <i>Les règles spécifiques concernant la location des biens ou de parties de biens destinés à l'habitation</i>	113
2. <i>Les règles spécifiques concernant le bail à ferme et le bail à cheptel</i> . . .	117
3. <i>Les règles spécifiques concernant le bail commercial</i>	118
III. <i>Les opportunités de la régionalisation</i>	120
CALAMITÉS PUBLIQUES	125
I. <i>Le régime de la loi du 12 juillet 1976</i>	125
A. Faits dommageables : calamités publiques et agricoles	126
B. Procédure de reconnaissance d'un événement naturel érigé en « calamité »	128
C. Mécanisme d'intervention financière	130
D. Financement des anciens Fonds national des calamités publiques et Fonds national des calamités agricoles	132
II. <i>La loi spéciale du 6 janvier 2014</i>	133
A. Les compétences transférées aux régions	133
1. <i>Les compétences strictement désignées par la loi spéciale du 6 janvier 2014</i>	133
2. <i>Les compétences accessoires</i>	135
B. Les compétences qui demeurent dans le giron fédéral	136
C. Dispositions transitoires	136
D. La création d'O.I.P. régional en matière de calamités : l'exemple wallon	138
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	141
CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES	143
I. <i>Quant aux élections fédérales</i>	144
A. Le Sénat	144
1. <i>Avant la Sixième Réforme de l'Etat</i>	144
2. <i>La Sixième Réforme de l'Etat</i>	145

B. La Chambre des représentants	145
1. <i>Avant la Sixième Réforme de l'Etat</i>	146
a. De l'indépendance nationale à la réforme de l'Etat de 1993.	146
b. De l'arrêt de la Cour constitutionnelle n° 90/94 à celui de la Cour constitutionnelle n° 73/2003.	148
c. La scission pure et simple de Bruxelles-Hal-Vilvorde : une volonté flamande	151
2. <i>La Sixième Réforme de l'Etat</i>	153
a. La scission négociée de Bruxelles-Hal-Vilvorde : la loi du 19 juillet 2012.	153
b. La compatibilité de la loi du 19 juillet 2012 au regard des normes de droit constitutionnel belge et des normes de droit international : le Conseil d'Etat et la Cour constitutionnelle	155
II. <i>Quant aux élections européennes</i>	159
A. Avant la Sixième Réforme de l'Etat	159
B. La Sixième Réforme de l'Etat	159
III. <i>Les autres circonscriptions électorales</i>	162
A. Quant aux élections des parlements de communautés et de régions	162
B. Quant aux élections provinciales et communales	163
CLIMAT	167
I. <i>L'élargissement des conditions du mécanisme de substitution</i>	168
A. Le mécanisme de substitution existant : une substitution <i>a posteriori</i>	168
B. Le nouveau mécanisme de substitution assoupli en matière climatique : une substitution <i>a priori</i>	171
1. <i>Première hypothèse : substitution concernant le respect de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ou de l'un de ses protocoles</i>	173
2. <i>Seconde hypothèse : substitution concernant le respect du droit européen visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ou de l'un de ses protocoles</i>	179
II. <i>Le mécanisme de responsabilisation climat</i>	183
COLLECTIVITÉS SUPRACOMMUNALES	195
COMITÉ DE CONCERTATION	201
COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE	205
I. <i>La loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises</i>	205
A. Un héritage du passé	205

TABLE DES MATIÈRES	935
B. Les compétences	208
II. <i>La Sixième Réforme de l'Etat</i>	210
A. Généralités	210
B. Le Collège réuni	212
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE BRUXELLES	217
I. <i>Les limites du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale</i>	217
II. <i>La loi spéciale du 19 juillet 2012 « complétant l'article 92bis de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, en ce qui concerne la communauté métropolitaine de Bruxelles »</i>	222
A. Le texte	222
B. Les travaux parlementaires	224
III. <i>La position de la Cour constitutionnelle</i>	226
IV. <i>Coquille vide ou cheval de Troie ?</i>	230
COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES	235
I. <i>Les communes périphériques avant la Sixième Réforme de l'Etat</i>	235
II. <i>Les communes périphériques avec la Sixième Réforme de l'Etat</i>	237
III. <i>La mise en œuvre du nouveau régime</i>	240
CONFÉDÉRALISME	245
CONFLITS D'INTÉRÊTS	251
CONSEIL D'ETAT	253
I. <i>Le renvoi à l'assemblée générale</i>	254
II. <i>Les effets de la réforme</i>	259
CONSULTATION POPULAIRE	265
CONTRÔLE DES FILMS	271
I. <i>D'une compétence communautaire autoproclamée</i>	272
II. <i>... à une (re)fédéralisation inopérante</i>	275
III. <i>... vers l'instauration d'une cinquième matière personnalisable communautaire</i>	280

A. La création d'une rubrique dans les matières personnalisables consacrée au contrôle des films	281
B. Un accord de coopération qui renaît de ses cendres	282
C. La situation bruxelloise	283
D. Un transfert à titre (presque) gratuit entérinant une situation de fait	284
E. Vers une refonte totale du système ?	284
COUR CONSTITUTIONNELLE	287
I. <i>Le contrôle des consultations populaires régionales</i>	289
A. L'objet du contrôle de la Cour constitutionnelle	289
B. La saisine de la Cour constitutionnelle	291
C. La procédure devant la Cour constitutionnelle	291
D. La décision de la Cour constitutionnelle	292
II. <i>Le contrôle des dépenses électorales</i>	293
A. L'objet du contrôle de la Cour constitutionnelle	294
B. La saisine de la Cour constitutionnelle	295
C. La procédure devant la Cour constitutionnelle	295
D. L'arrêt de la Cour constitutionnelle	295
III. <i>Le contrôle du respect de la loyauté fédérale</i>	296
COUR DES COMPTES	299
I. <i>Le contrôle de la Cour des comptes pour le compte des parlements fédérés</i> . . .	302
A. Le contrôle du budget et de la comptabilité des entités fédérées	303
B. Les règles relatives à l'organisation de la Cour des comptes	306
C. La composition de la Cour des comptes	309
II. <i>L'extension des compétences de la Cour des comptes</i>	310
A. L'impact de la révision de l'article 180 de la Constitution à l'égard des missions auxiliaires exercées par la Cour des comptes	312
B. L'assistance de la Commission de contrôle des dépenses électorales	314
C. La gestion des listes de mandats et déclarations de patrimoine de certains mandataires publics	316
D. Le contrôle du respect de la loyauté fédérale en matière d'impôts sur les revenus	317
E. La mission de rapports à l'égard des normes communautaires d'agrément des hôpitaux et autres soins et services hospitaliers	322
CRÉDIBILITÉ DU POLITIQUE	327
I. <i>Les deux grands volets des lois spéciale et ordinaire du 19 juillet 2012</i> . . .	327

A. L'interdiction des candidatures multiples.	327
1. <i>Les candidatures multiples lors de l'élection simultanée d'assemblées différentes</i>	328
2. <i>Les candidatures multiples en qualité d'effectif et de suppléant sur une même liste</i>	330
B. L'incitant à exercer le dernier mandat électif.	331
1. <i>Le principe de l'incitant</i>	331
2. <i>Le champ d'application ratione personae de l'incitant</i>	332
3. <i>L'inutilité – temporaire ? – de l'incitant</i>	335
4. <i>La qualification de l'incitant</i>	336
II. <i>La procédure et la portée des lois spéciale et ordinaire du 19 juillet 2012</i> . . .	337
DÉCRETS CONJOINTS	341
DÉONTOLOGIE EN POLITIQUE.	345
I. <i>La Commission fédérale de déontologie</i>	346
A. La mission de la Commission à sa création	346
B. La composition de la Commission	347
C. La procédure devant la Commission	348
D. Les pouvoirs de la Commission	350
II. <i>Le champ d'application ratione personae de la loi déontologie</i>	351
DOTATIONS ROYALES	355
I. <i>La Liste civile</i>	355
II. <i>Les dotations royales</i>	357
A. Les dotations royales avant la Sixième Réforme de l'Etat.	357
B. Le régime juridique applicable aux dotations royales à la suite de la Sixième Réforme de l'Etat	363
1. <i>Les dotations</i>	363
a. Les bénéficiaires des dotations	363
b. La justification et la nature des dotations	364
c. Les dotations et l'interdiction de cumul	366
2. <i>Les indemnités</i>	366
3. <i>Les autres avantages</i>	368
4. <i>Le code de déontologie</i>	368
5. <i>La transparence et le contrôle</i>	371
III. <i>Le régime transitoire</i>	372
DROITS CIVILS.	375
I. <i>L'origine historique de la distinction entre les droits civils et politiques</i> . . .	375

A. La période française	375
B. La période hollandaise.	378
II. <i>Les droits civils et politiques dans la Constitution</i>	379
A. Les principes établis par la Constitution	379
B. L'application de ces principes au contentieux de la responsabilité des pouvoirs publics	382
C. La recherche de solutions alternatives	386
III. <i>La révision de l'article 144 de la Constitution</i>	388
A. La réforme constitutionnelle	388
B. L'application législative de la réforme constitutionnelle	390
 DROITS FONDAMENTAUX	 397
I. <i>Les révisions manquées</i>	397
II. <i>Le droit aux prestations familiales</i>	400
A. L'enjeu du droit aux prestations familiales	400
B. La localisation du droit aux prestations familiales	401
C. L'objet du droit aux prestations familiales	402
D. Le titulaire du droit aux prestations familiales	402
E. Les effets du droit aux prestations familiales	403
 ENERGIE	 405
I. <i>La politique de l'énergie avant la Sixième Réforme de l'Etat</i>	405
II. <i>La régionalisation des tarifs de distribution</i>	408
A. Les tarifs de distribution avant la Sixième Réforme de l'Etat	408
B. Les tarifs de distribution après la Sixième Réforme de l'Etat	410
1. <i>Généralités</i>	410
2. <i>Les compétences en matière de tarifs et de prix</i>	410
3. <i>La transition</i>	411
III. <i>Les autres aspects de la politique de l'énergie</i>	413
A. Les études sur les perspectives d'approvisionnement en énergie	413
B. La suppression de la cotisation fédérale	414
C. Le droit de substitution en cas de non-respect de la Convention-cadre sur les changements climatiques	414
 EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE	 419
I. <i>Le partage des compétences avant la Sixième Réforme de l'Etat</i>	419
II. <i>Le partage des compétences après la Sixième Réforme de l'Etat</i>	423

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES	429
FINANCEMENT DES COMMUNAUTÉS ET DES RÉGIONS.....	431
I. <i>Les moyens financiers des régions</i>	433
A. L'autonomie fiscale des régions	433
B. Un mécanisme d'additionnels élargis	434
C. Le critère de la localisation des recettes fiscales régionales.....	437
D. Les réductions et crédits d'impôts octroyés par les régions	440
E. Les balises mises à l'autonomie fiscale des régions.	441
F. Le mécanisme de solidarité	444
II. <i>Les moyens financiers des communautés</i>	445
A. Vue d'ensemble	445
B. Le financement des branches transférées de la sécurité sociale	447
III. <i>La responsabilisation des entités fédérées</i>	449
IV. <i>Le refinancement de Bruxelles</i>	451
V. <i>L'impact budgétaire de la réforme pour les différentes entités et leur contribution à l'assainissement des finances publiques</i>	454
A. L'impact budgétaire de la réforme	454
B. La contribution des entités fédérées à l'assainissement des finances publiques	455
FONDS DE PARTICIPATION	461
I. <i>Le transfert aux régions des activités du Fonds de participation</i>	463
A. La portée des activités transférées aux régions	463
B. Le maintien d'une structure légère transitoire	467
C. La constitution de trois filiales régionales par le Fonds de participation ..	472
II. <i>Le démembrement du Fonds de participation au profit des régions</i>	474
A. Le transfert des membres du personnel aux trois régions	475
B. Les transferts de moyens financiers vers les régions.	476
IMPLANTATIONS COMMERCIALES	481
I. <i>L'évolution de la législation relative aux implantations commerciales : de la « loi cadenas » à la « loi IKEA »</i>	482
II. <i>La répartition des compétences entre l'autorité fédérale et les régions avant la Sixième Réforme de l'Etat</i>	484
A. Le fondement de la compétence fédérale.....	484

B. L'articulation des compétences fédérale et régionales	485
III. <i>La Sixième Réforme de l'Etat et la régionalisation de la compétence en matière d'implantations commerciales.</i>	489
INDEMNITÉS PARLEMENTAIRES	495
I. <i>La modification de l'article 71 de la Constitution.</i>	495
II. <i>La modification de la loi du 4 juillet 1989.</i>	496
III. <i>La modification de la réglementation relative aux indemnités de départ des membres de la Chambre des représentants.</i>	497
LÉGISLATURE	501
I. <i>Avant la Sixième Réforme de l'Etat.</i>	502
A. La législature fédérale	502
1. <i>La durée de législature.</i>	502
2. <i>La fin de législature.</i>	504
B. La législature des entités fédérées	504
C. Le cycle des élections : un bilan contrasté	506
II. <i>La Sixième Réforme de l'Etat.</i>	508
A. L'article 39ter de la Constitution : la modification des règles électorales moins d'un an avant les élections	508
1. <i>Le principe.</i>	508
2. <i>La discordance avec l'article 195 de la Constitution.</i>	509
3. <i>La portée de l'article 39ter de la Constitution.</i>	509
4. <i>La sanction de l'article 39ter de la Constitution.</i>	513
B. La législature fédérale	514
1. <i>La législature de cinq ans et la simultanéité des élections fédérales et européennes.</i>	514
2. <i>L'effet de la dissolution anticipée de la Chambre des représentants.</i> ..	516
3. <i>L'entrée en vigueur après les élections du 25 mai 2014.</i>	516
C. La législature des entités fédérées	517
1. <i>La durée de législature et la date de l'élection.</i>	517
2. <i>Vers un droit de dissolution ?</i>	519
D. L'organisation simultanée des élections	519
III. <i>Bilan critique.</i>	519
MAISONS DE REPOS	523
I. <i>La réforme dans les grandes lignes.</i>	524
II. <i>Les effets de la réforme.</i>	528
A. Le regroupement des compétences en vue d'une politique plus cohérente ..	529

B. Les personnes âgées, « premières bénéficiaires » de la défédéralisation de la sécurité sociale	533
C. L'augmentation des disparités entre les communautés	536
D. La poursuite de grands objectifs avec de faibles moyens	539
E. Les soins à domicile et les hôpitaux, futurs substituts des maisons de repos ?	543
MARCHÉ DE L'EMPLOI.	547
I. <i>Programmes d'accompagnement visant à réinsérer sur le marché du travail par les centres publics d'action sociale.</i>	548
II. <i>Migration économique.</i>	550
III. <i>Contrôle de disponibilité des chômeurs</i>	553
IV. <i>Dispense de l'exigence de disponibilité pour reprise d'étude</i>	554
V. <i>Politique groupe-cible.</i>	555
A. Réduction des cotisations patronales.	555
B. Activation d'allocations de chômage ou d'aide sociale	558
C. Primes à la reprise du travail.	559
D. Octroi de primes dans le cadre du système de formation en alternance ..	560
VI. <i>Titres-services</i>	560
VII. <i>Subside pour travailleurs âgés.</i>	561
VIII. <i>Congé-éducation payé</i>	562
IX. <i>Agences locales pour l'emploi.</i>	562
X. <i>Reclassement professionnel.</i>	563
XI. <i>Travail intérimaire</i>	565
MÉDIAS	567
MINORITÉS LINGUISTIQUES	573
I. <i>Les clauses de sauvegarde des « garanties existantes »</i>	574
A. Les articles 16bis de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 et 5bis de la loi spéciale sur les institutions bruxelloises ..	574
B. Les modifications apportées par la loi spéciale du 19 juillet 2012	578
II. <i>Les garanties juridictionnelles.</i>	580
A. Les garanties juridictionnelles pour les personnes établies dans les communes à statut linguistique spécial	580

B. Les garanties procédurales pour les personnes établies dans les communes périphériques	581
III. <i>Les nouvelles contraintes constitutionnelles</i>	588
ORDRE JUDICIAIRE	591
I. <i>Poursuites pénales, politique criminelle et politique de sécurité.</i>	592
A. Le droit d'ordonner des poursuites.	596
B. La participation aux réunions du Collège des procureurs généraux et à l'élaboration des directives de politique criminelle.	598
C. La participation à la planification de la politique de sécurité	602
II. <i>Les maisons de justice.</i>	604
III. <i>L'aide juridique de première ligne</i>	611
PARTIS POLITIQUES	617
I. <i>Les dépenses électorales</i>	619
A. La période de référence.	619
B. Les moyens de propagande électorale prohibés	620
II. <i>Les communications gouvernementales</i>	621
III. <i>La dotation publique</i>	621
A. Les bénéficiaires de la dotation	622
B. Les montants de la dotation	622
IV. <i>Les contrôles.</i>	623
A. La Commission de contrôle.	623
B. Les sanctions	625
1. <i>En ce qui concerne les partis politiques.</i>	625
2. <i>En ce qui concerne les candidats</i>	627
PERSONNES HANDICAPÉES	631
I. <i>En ce qui concerne la loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la Sixième Réforme de l'Etat.</i>	632
A. Les aides à la mobilité	632
B. L'allocation d'aide aux personnes âgées.	634
II. <i>En ce qui concerne le décret du 3 avril 2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française</i>	635

POLITIQUE DES PRIX ET DES REVENUS	637
I. <i>La politique des prix</i>	638
A. Les lentes prémisses d'une défédéralisation partielle	638
1. <i>Une composante de l'union économique et monétaire</i>	638
2. <i>Les ajustements jurisprudentiels</i>	640
3. <i>La politique des prix dans les accords Octopus et Papillon</i>	643
4. <i>L'intermède du Code de droit économique</i>	646
B. Prix et tarifs dans la loi spéciale du 6 janvier 2014	649
C. Une répartition qui reste complexe	653
1. <i>Après les lacets, la descente vers la transition</i>	653
2. <i>La compétence fédérale dans son contexte général</i>	657
II. <i>La politique des revenus</i>	662
A. Un parcours d'un calme trompeur	662
B. Une compétence difficile à cerner mais pas isolée	664
C. D'autres titres de compétences fédérales mais aussi fédérées sur les revenus	668
D. Le nouveau facteur institutionnel : les revenus dans la « discipline budgétaire »	671
III. <i>Un socle commun des revenus comme gage de survie du pays ?</i>	675
PRESTATIONS FAMILIALES	689
PROTECTION DE LA JEUNESSE	695
I. <i>Les grandes étapes de la communautarisation de la protection de la jeunesse</i> ..	696
A. La loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980	696
B. La loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1988 modifiant la loi spéciale du 8 août 1980	697
C. La situation à Bruxelles	699
II. <i>La proposition de réfédéralisation de la protection de la jeunesse</i>	701
III. <i>La Sixième Réforme de l'Etat</i>	702
A. La loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la Sixième Réforme de l'Etat ..	702
B. La situation à Bruxelles	705
PROVINCES	709
I. <i>Avant la Sixième Réforme de l'Etat</i>	709
II. <i>La Sixième Réforme de l'Etat en Région wallonne et en Région flamande</i> ...	713
III. <i>La Sixième Réforme de l'Etat dans la Région de Bruxelles-Capitale</i>	717

RÉFORME DE L'ÉTAT.....	719
I. <i>La Première Réforme de l'Etat</i>	721
II. <i>La Deuxième Réforme de l'Etat</i>	724
III. <i>La Troisième Réforme de l'Etat</i>	726
IV. <i>La Quatrième Réforme de l'Etat</i>	727
V. <i>La Cinquième Réforme de l'Etat</i>	728
VI. <i>La Sixième Réforme de l'Etat</i>	728
RÉVISION DE LA CONSTITUTION	735
SÉCURITÉ ROUTIÈRE.....	741
I. <i>L'émergence du thème de la sécurité routière</i>	742
A. A travers une approche réglementaire : « la police de la circulation routière »	743
B. A travers une approche sociologique : « la politique de la sécurité routière » ..	748
II. <i>Le contenu de la politique régionale en matière de sécurité routière</i>	753
A. Les limites de vitesse (art. 6, § 1 ^{er} , XII, 1 ^o)	754
B. La signalisation routière (art. 6, § 1 ^{er} , XII, 2 ^o).....	756
C. Les masses et chargements transportés par route (art. 6, § 1 ^{er} , XII, 3 ^o) ...	757
D. Le contrôle technique et du respect des prescriptions techniques des véhicules (art. 6, § 1 ^{er} , XII, 4 ^o).....	758
E. L'homologation des radars et aux instruments (art. 6, § 1 ^{er} , XII, 5 ^o)	760
F. La réglementation en matière d'écolage et d'examens (art. 6, § 1 ^{er} , XII, 6 ^o) ...	761
G. Les missions de promotion, sensibilisation et information en matière de sécurité routière (art. 6, § 1 ^{er} , XII, 7 ^o)	763
III. <i>Les effets de la régionalisation de la politique en matière de sécurité routière</i>	765
A. Sur le plan organisationnel	765
B. Sur le plan théorique	767
SÉCURITÉ SOCIALE.....	769
I. <i>Le droit positif</i>	770
II. <i>La jurisprudence de la Cour constitutionnelle</i>	772
SÉNAT.....	779
I. <i>La nouvelle composition du Sénat</i>	780

A. Les règles générales de composition du Sénat.	780
B. La désignation des sénateurs des entités fédérées	781
C. La désignation des sénateurs cooptés	783
II. <i>Les nouvelles compétences du Sénat.</i>	785
A. Les compétences exercées conjointement par la Chambre des représentants et le Sénat	785
B. Les compétences exercées exclusivement par le Sénat	789
C. Les compétences perdues par le Sénat.	789
D. Les compétences des Chambres réunies	790
III. <i>Les autres modifications</i>	791
IV. <i>Commentaires critiques</i>	793
SOINS DE SANTÉ	797
I. <i>La politique hospitalière</i>	798
A. Les normes d'agrément des hôpitaux	799
B. Le financement de l'infrastructure et des services medicotechniques	801
C. Les exceptions fédérales	802
II. <i>La politique de dispensation de soins de santé mentale dans les institutions autres que les hôpitaux</i>	804
III. <i>La politique de dispensation de soins dans les services spécialisés isolés de revalidation et de traitement</i>	806
IV. <i>La politique de revalidation « long term care »</i>	807
V. <i>L'organisation des soins de santé de première ligne et le soutien aux professions de soins de santé de première ligne</i>	809
VI. <i>L'agrément des professionnels des soins de santé</i>	811
VII. <i>Les sous-quotas pour les professions des soins de santé</i>	814
VIII. <i>L'éducation sanitaire et la médecine préventive.</i>	816
IX. <i>Le « maximum à facturer »</i>	817
X. <i>Les exceptions fédérales transversales.</i>	819
A. Les réserves de compétence au profit de la collectivité fédérale	819
B. Les compétences résiduelles de la collectivité fédérale	820
SPORT	827
SYSTÈME DE RÉPARTITION DES COMPÉTENCES	831
I. <i>Les techniques de répartition des compétences dans les Etats fédéraux</i>	831

II. <i>La répartition des compétences en Belgique</i>	835
A. Les techniques de répartition pleinement assumées : une répartition exclusive des compétences assortie de compétences implicites	835
B. Les techniques de répartition non pleinement assumées : les compétences concurrentes et les compétences-cadre	837
1. <i>Les compétences concurrentes</i>	837
2. <i>Les compétences-cadre</i>	840
III. <i>La Sixième Réforme de l'Etat : l'occasion manquée d'une clarification du système de répartition des compétences</i>	844
TOURISME.	851
I. <i>La situation avant la Sixième Réforme de l'Etat</i>	851
A. Le tourisme initialement conçu comme une matière communautaire	851
B. Le tourisme et l'accès aux professions avant 1993	853
C. Les réformes de 1993 (I) : l'accès aux professions du secteur du tourisme	854
D. Les réformes de 1993 (II) : les transferts de compétences de la Communauté française	855
II. <i>La situation issue de la Sixième Réforme de l'Etat</i>	857
A. Le transfert des communautés aux régions de l'ensemble de la matière du tourisme.	857
B. L'association des régions à la reconnaissance des centres touristiques	858
C. L'intervention financière des communautés à Bruxelles	860
TRANSFERT DES MATIÈRES BICULTURELLES D'INTÉRÊT RÉGIONAL À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	863
I. <i>L'abandon des matières biculturelles par les autorités compétentes</i>	863
A. L'incurie de la collectivité fédérale	864
B. Le « déni de compétences » de la Commission communautaire commune	869
C. Le débordement par les communautés de leurs compétences uniculturelles amenant la généralisation d'un paysage bruxellois biculturel dans les faits	870
D. Le développement d'initiatives biculturelles régionales soutenues par les acteurs socioculturels	873
II. <i>La portée du transfert des matières biculturelles « d'intérêt régional »</i>	875
TRANSFERTS INTRAFRANCOPHONES DE COMPÉTENCES.	881
I. <i>L'article 138 de la Constitution : contenu et enjeux</i>	883
II. <i>La nouvelle répartition des compétences dans l'espace Wallonie-Bruxelles</i>	886
A. La répartition des compétences dans les matières dites « culturelles ».	887
1. <i>Les infrastructures sportives</i>	887

2. <i>La promotion sociale, la reconversion et le recyclage professionnels</i> . . .	888
3. <i>L'apprentissage industriel</i>	888
4. <i>Le transport scolaire</i>	889
5. <i>Le tourisme</i>	889
B. <i>La répartition des compétences en matière de santé</i>	890
1. <i>La politique de dispensation des soins dans et en dehors des institutions de soins</i>	890
2. <i>Les soins de santé mentale dans les institutions autres que les hôpitaux</i>	891
3. <i>Les soins aux personnes âgées</i>	892
4. <i>La revalidation</i>	892
5. <i>Les soins de santé de première ligne</i>	893
6. <i>La prévention</i>	894
C. <i>La répartition des compétences en matière d'aide aux personnes</i>	895
1. <i>Les transferts de compétences supplémentaires dans le cadre de la politique des handicapés</i>	895
2. <i>Le regroupement des compétences liées à la justice dans le giron de la Communauté française</i>	897
D. <i>La répartition des compétences en matière de prestations familiales</i>	898
III. <i>L'entrée en vigueur conditionnée des décrets de transfert</i>	899
TRANSPORTS	907
I. <i>Les compétences transférées</i>	907
A. <i>Le transport par route</i>	907
B. <i>Le transport par voies hydrauliques</i>	910
C. <i>Les aspects financiers de la politique bruxelloise en matière de mobilité</i> . .	912
II. <i>Les hypothèses de concertation et de coopération obligatoire</i>	913
III. <i>Une fragmentation des compétences en matière de transport</i>	915
VOTE DES BELGES À L'ÉTRANGER	917
I. <i>Le vote des Belges à l'étranger : genèse et évolution d'un régime en perpétuel chantier</i>	917
II. <i>Le vote des Belges à l'étranger après la Sixième Réforme de l'Etat</i>	922
A. <i>L'avis de la section de législation du Conseil d'Etat</i>	923
B. <i>Les principaux aspects de la réforme</i>	925
1. <i>L'objectivisation du rattachement communal</i>	926
2. <i>La pérennisation de l'inscription comme électeur</i>	927
3. <i>L'amélioration des modalités de vote et de dépouillement</i>	928
TABLE DES MATIÈRES	931